



DEPARTEMENT de l'ISERE	
Service Départemental RTM - Restauration des Terrains en Milieux 42, Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tél. 22.21.54	
Direction Départementale de l'Agriculture Vu pour être conservé au 42, Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tél. 09.74.09.09 de ce jour	
Direction Départementale de l'Équipement, Vu pour être conservé le 15 9, Quai CREQUILL - 38000 GRENOBLE - tél. 47.74.18 Pour la Pétition	
RISQUES NATURELS	
COMMUNE DE ST JEAN DE VAULX	
zonage en application de l'article R III.3 du code de l'urbanisme	
N° INSEE	402
CODE DES RISQUES	
INONDATIONS	
1.1	Zone submersible de fond de vallée - Construction réglementée
1.2	Zone inondable par ruissellement sur versant bleu - Construction autorisée sous conditions
2	Zone marécageuse bleu - Construction autorisée sous conditions
CRUES TORRENTIELLES	
3	Zone de débordement des torrents - Construction interdite (sauf conditions particulières) violet
4	Zone d'instabilité du lit - Construction interdite
GLISSEMENTS DE TERRAINS	
5.1	Glissemens importants orange - Construction interdite
5.2	Glissemens de faible ampleur et terrains de stabilité douceuse orange - Construction autorisée sous conditions
AVALANCHES-EOULEMENTS	
6.1	Zone dangereuse rouge - Construction interdite
6.2	Zone de moindre risque rouge - Construction autorisée sous conditions
EFFONNEMENTS	
7	Zone d'effondrements - Construction réglementée
NOTA : Construction réglementée interdite ou autorisée sous conditions suivant le cas.	
Geologue: Liliane BESSON	Etabli: 10.11.1981
Dessinateur:	Modifié: 25.08.1986
	Approuvé: 198
ECHELLE 1 / 10000	